

BROCHURE TECHNIQUE

Trophée National Individuel **GYMNASTIQUE FEMININE**

6 et 7 avril 2024 SAINT CHAMOND

LA FÉDÉRATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE FRANCE

UNE FÉDÉRATION AFFINITAIRE MULTIACTIVITÉS

Créée en 1898, La Fédération Sportive et Culturelle de France (FSCF) développe et propose des activités liées aux domaines sportifs, artistiques et culturels, des activités socio-éducatives ainsi que des actions de loisir pour tous.

Forte de ses 143 100 adhérents et 1 342 associations affiliées, la FSCF encourage l'accès à la pratique de ses activités sous toutes ses formes : **initiation**, **découverte**, **loisir et/ou compétition**.

Reconnue d'utilité publique, la FSCF est ouverte à tous sans distinction, dans le respect des idées, des possibilités et des particularités de chacun.

Elle **organise de nombreuses compétitions, manifestations et autres rencontres** toutes placées sous le signe de la convivialité et animées par la même ambition, celle du partage et de l'épanouissement dans la pratique de son activité.

Outre les activités qu'elle propose, la FSCF favorise la formation des bénévoles et des professionnelles (Brevets fédéraux, BAFA/BAFD, Brevets professionnels, Certificats de qualification, etc.), et développe ainsi depuis de nombreuses années un programme de formation ambitieux tant pour l'encadrement bénévole que professionnel.

LE PROJET ÉDUCATIF DE LA FSCF

La fédération défend un projet éducatif basé sur des valeurs universelles et humanistes. À travers ses différentes pratiques et actions qu'elle propose, la fédération vise à l'épanouissement harmonieux de la Personne dans toutes ses dimensions.

Dans cet esprit, la Fédération Sportive et Culturelle de France fonde ses objectifs éducatifs essentiellement sur des valeurs d'ouverture, de respect, d'autonomie, des responsabilités et de solidarité.

CHIFFRES CLÉS

- 143 100 adhérents.
- 1 342 associations affiliées,
- Une présence dans 80 départements métropolitains ainsi qu'en Guadeloupe, en Martinique, à la Réunion et en Polynésie Française et dans 12 comités régionaux,
- 120 activités sportives, artistiques et culturelles,
- 36 compétitions ou rencontres nationales organisées chaque année,



LE MOT DU PRÉSIDENT GÉNÉRAL

Les Jeux 2024 sont l'occasion de rappeler la philosophie olympique qui « a pour but de contribuer à bâtir un monde pacifique et meilleur en éduquant la jeunesse par le moyen du sport pratiqué sans discrimination d'aucune sorte et dans l'esprit

olympique qui exige la compréhension mutuelle, l'esprit d'amitié, la solidarité et le fair-play ».

En tant que fédération affinitaire sportive et culturelle, la FSCF est profondément attachée aux valeurs fraternelles, intemporelles et universelles de l'olympisme. Elles sont le socle de ses manifestations, le ciment de son projet éducatif.

En cette année olympique, je souhaite que nos rencontres demeurent des lieux privilégiés où s'exprime l'idéal olympique de Pierre de Coubertin, un idéal basé sur l'ouverture à tous, le respect et la fraternité. Qu'elles soient des espaces où chacune et chacun des participants, pratiquants, responsables et membres des commissions techniques nationales, arbitres, juges, jurés et spectateurs gardent le souvenir d'amitié forte et de joie partagée en cohérence avec les finalités fédérales.

Au nom du comité directeur, je félicite et je remercie chaleureusement tous ceux qui ont pris une part active dans la préparation de cet évènement : le comité d'organisation des « Jeunes sportives » de Saint-Chamond (42) , pour son implication et son travail, les nombreux bénévoles pour leur investissement, les partenaires publics ou privés pour leur accompagnement.

Bon week-end à tous!

Christian Babonneau

1. CONSIGNES GENERALES

1.1 ACCUEIL

Dès votre arrivée vous devrez vous rendre à l'accueil, ouvert le vendredi de 17h00 à 21h00 pour y retirer vos dossiers et régler les frais afférents à vos repas et engagements. Les juges devront passer auprès de Lionel Grès pour se faire pointer.

Complexe sportif André Boulloche

13 boulevard de Grande Terre – 42400 St Chamond

Tel: 06 84 91 39 92

(Ligne ouverte exclusivement durant le championnat)

Mail: sylvain.thom@hotmail.fr

1.2 DEROULEMENT DU WEEK-END

1.2.1 SAMEDI 6 AVRIL :

PLATEAU A : Complexe sportif André Boulloche 3 boulevard de Grande

Terre 42400 St Chamond

12h30 Ouverture du gymnase

13h30 à 19h00 Compétition Senior

14h50 à 19h00 Compétition Junior

19h15 Palmarès: Benjamine-Cadette-Junior

PLATEAU B : Complexe sportif André Boulloche 3 boulevard de Grande

Terre 42400 St Chamond

8h00 Ouverture du gymnase

10h00 à 12h55 Compétition Benjamine

10h00 à 18h30 Compétition Minime

10h35 à 18h30 Compétition Cadette

1.2.2 DIMANCHE 7 AVRIL

PLATEAU A: Complexe sportif André Boulloche 3 boulevard de Grande

Terre 42400 St Chamond

8h00 Ouverture du gymnase

9h00 à 12h35 Compétition gym féminine

12h55 Palmarès : Sénior – Junior

1.3 MEMBRES OFFICIELS DE LA FEDERATION

Président général de la FSCF Christian BABONNEAU

Vice-Présidente en charge de la coordination des

Activités « Gymniques et d'Expression »

Dominique JOLY

1.4 MEMBRES DU COMITE TECHNIQUE

Responsable National Youri DARBOURET

Directeur de concours Christel COLLOMB

Directeur de concours Justine MANIGAUD

Présidente du jury Lionel GRES

Secrétariat Marie-Laure LOSANO

2. INSTRUCTIONS TECHNIQUES A L'ATTENTION des ASSOCIATIONS

Les horaires de compétition et de passage des gymnastes comme la composition des jurys et les consignes pour ce dernier sont disponibles sur le site de la fédération (https://www.fscf.asso.fr/gymnastique-feminine-trophee-national-individuel-2024)

EN CAS DE DESISTEMENT, prévenir :

- La Fédération : Pascal LE GOUIC : tel : 01 43 38 50 57 et par mail pascal.legouic@fscf.asso.fr
- La Commission Gymnastique Féminine : Christel COLLOMB : tel : 06 82 10 82 50 et par mail christelcollomb@gmail.com

La remise des badges (N° des gyms) **et le contrôle des licences** seront effectués dans la salle d'échauffement général à l'heure indiquée dans les horaires (sur le site).

<u>Autorisation parentale</u>: vous munir, pour toute gymnaste mineur(e), de l'autorisation parentale permettant une intervention chirurgicale en cas d'urgence.

2.1 APPEL DES GYMNASTES

L'appel des gymnastes aura lieu à l'heure indiquée sur les grilles horaires dans la salle d'échauffement articulaire qui pourra être accessible 30 minutes avant l'heure prévue de l'appel.

Durant la compétition, le temps d'échauffement à l'agrès sera de 1 minute par gymnaste

Le tirage au sort du 1^{er} agrès de chaque groupe a été effectué en amont et est mentionné sur les horaires. Pour la compétition, 2 plateaux de 2 groupes de gymnastes de catégories différentes passent en alternance sur les mêmes agrès avec deux jurys différents (chaque jury est identifié par une couleur de nappe).

Les déplacements sur le plateau de compétition doivent se faire sans précipitation et en respectant les consignes et les échauffements des autres gymnastes.

Tous les changements d'agrès se font en musique et dans l'ordre Olympique : Saut -Barres asymétriques-Poutre-Sol

Les gymnastes ne peuvent commencer leur échauffement à l'agrès qu'après autorisation par la direction de la compétition. De même, ils ne peuvent commencer leur exercice que si le signal de leur jury est vert.

2.2 CONTROLE DES POINTS

Afin d'éviter d'éventuelles erreurs de palmarès, les entraîneurs devront effectuer un contrôle des points obtenus par leurs gymnastes, après chaque horaire, auprès du secrétariat.

Aucune réclamation ne pourra être faite après la lecture du palmarès.

Les palmarès seront affichés à l'issue de la lecture du palmarès.

2.3 LECTURE DU PALMARES ET REMISE DES RECOMPENSES

La lecture des palmarès sera effectuée le samedi 6 avril à 19h15 pour les catégories Benjamine-Minime-Cadette et le dimanche 7 avril 12h55 pour les catégories Senior-Junior. Les gymnastes devront être en tenue de compétition et respecter les consignes données par le Directeur de Concours.

Seront récompensés les 3 premières de chaque catégorie.

3. CONSIGNES TECHNIQUES AUX ENTRAINEURS ET GYMNASTES

3.1 CONSIGNES GENERALES

Ne sont autorisés à être sur le plateau de compétition que les personnes munis du badge, remis à l'accueil (CT, juges, entraîneurs, gyms).

L'ensemble des participants doit se tenir à la disposition des Directeurs de Concours.

3.1.1 ENTRAINEURS:

Une tenue sportive et correcte est exigée :

- Survêtement complet ou tee-shirt blanc ou aux couleurs de l'association et pantalon de survêtement.
- Le corsaire est autorisé pour entraineurs féminins.
- PAS DE CHAUSSURES A L'INTERIEUR DU GYMNASE : seuls les chaussons de gymnastique seront autorisés.

<u>DEUX entraineurs au maximum par association</u>, sont autorisés sur le plateau de compétition (si plus de 2 entraineurs : **Sanction: exclusion**).

3.1.2 GYMNASTES:

Justaucorps, survêtement, short ou corsaire pour l'échauffement. L'absence d'écusson n'est pas pénalisable. Le justaucorps académique est autorisé (justaucorps une pièce avec les jambes couvertes des hanches aux chevilles). Possibilité de porter un collant de la même couleur du justaucorps par-dessous ou dessus le justaucorps (pas de marque apparente en grosse écriture)

PAS DE CHAUSSURES A L'INTERIEUR DU GYMNASE : seuls les chaussons de gymnastique.

- Les demandes de renseignements sur le jugement ne sont pas autorisées pendant la compétition. Les réclamations doivent être faites PAR ECRIT auprès de la Présidente du jury.
- <u>Toute réclamation verbale ou s'appuyant sur un enregistrement vidéo de la compétition ou déposée après lecture du palmarès ne sera pas acceptée.</u>
- Une gymnaste désirant présenter un élément NON CODIFIE doit en donner la description PAR ECRIT <u>avant le début de la compétition (le vendredi soir)</u> au Président du Jury afin qu'il en définisse la valeur et en avertisse les Juges (cf Code FIG).

3.2 CONSIGNES TECHNIQUES

Par agrès: 6 juges par jury sans remplaçant

TABLE DE SAUT

Pas de pénalisation si le saut annoncé est différent du saut exécuté.

BARRES

Les gymnastes désirant monter les Barres en feront la demande PAR ECRIT (cf imprimé joint en fin de PF) au Président du Jury, avant chaque horaire et après le contrôle des licences.

La gymnaste pourra monter les deux porte-mains (de 5 cm chacun ou 1 cran) si ses pieds ou son bassin touchent le tapis (cf art. 2.1.2 section 2 page 1 du code FIG) et dans le respect des normes des agrès (code FIG). Le constat sera fait sur les Barres dont se servira la gymnaste pour la compétition.

Les DEUX barres doivent être montées de la même hauteur et remises, après utilisation, à leur hauteur initiale.

L'écartement maximal des barres (1,80m à 1,82m) est déterminé au début de la compétition pour une hauteur réglementaire et le reste tout le temps de la compétition. La barre inférieure est alors mise à 1,75 et la barre supérieure à 2.55m pour cet écartement, hauteur mesurée à l'aplomb de la barre inférieure.

Le Jury sera averti des autorisations accordées. <u>Sans autorisation : pénalité de 0.50 pt sur la note finale</u>.

SOL

Musique : en cas de problème informatique, une clé USB par gymnaste (avec une seule musique par clé USB) marqué au nom de la gymnaste sera nécessaire en plus de l'envoi qui aura été fait en amont à l'organisateur.

Un second badge, remis au contrôle des licences, sera ensuite donné au responsable de la sono dans l'ordre de passage du groupe avant le début de la compétition.

4. JUGES

4.1 CONSIGNES GENERALES

4.1.1 L'APPEL DES MEMBRES DU JURY

Il aura lieu <u>1 heure avant la compétition</u>, suivi d'une réunion du jury avant le début des épreuves (se référer aux horaires ci-joints). Le carnet de juge devra être présenté au président du jury pour signature, ainsi que la licence pour la saison en cours.

Les Juges devront être munis du Code FIG 2022-2024 adapté par la FSCF Annexe 4 page 64 du règlement des activités GF « Trophée National Individuel 2024 » et aménagé pour les catégories Benjamine, Minime et Cadette, et des feuilles de cotation afférentes à l'agrès qu'ils notent.

Deux postes de juges noteront en alternance au même agrès.

4.1.2 TENUE VESTIMENTAIRE

Dames: jupe ou pantalon bleu marine, chemisier ou pull blanc, veste bleue marine, chaussons de gymnastique OBLIGATOIRES.

Messieurs: pantalon gris, chemise blanche, veste bleue marine, chaussons de gymnastique OBLIGATOIRES.

4.1.3 FONCTIONNEMENT DU JURY

Nous recommandons aux juges de conserver leurs notes ainsi que le numéro des gymnastes. Ces notes peuvent être utiles en cas de perte d'une feuille de pointage ou de besoin de contrôle.

EN CAS de DÉFECTION de JUGES, REMPLAÇANTS ou SECRÉTAIRES d'AGRÈS PREVENIR d'urgence la FÉDÉRATION au 01 43 38 50 57 (Pascal LE GOUIC) et par mail :

Lionel Gres: gres.lionel@gmail.com - 06 15 08 01 46

4.2 POINT DE REGLEMENT – PROPOSITION DE JUGES

ARTICLE DCE-3.8.1- PROPOSITION DE JUGES

La qualification des juges doit correspondre au niveau de la compétition.

Tout juge absent à la suite de la défection de son équipe ou de ses individuelles, qui surviendrait moins de 15 jours avant la date de la compétition, entraînera une amende 200 euros, faute de quoi l'association ne pourra participer à la même compétition de l'année suivante.

Tout juge affecté dans le jury, et absent sans excuse valable le jour de la compétition entraînera pour l'association l'ayant proposé une amende de 200 euros.

Toute association ne présentant pas de juge, ou ne présentant que des juges ne répondant pas aux critères demandés pour la compétition, n'est pas autorisée à concourir.

Toute association présentant des juges en nombre insuffisant concourra en fonction de son quota de juges présents.